

Énoncé de réaction - Huître plate du Pacifique

8 décembre, 2011

Nom commun : Huître plate du Pacifique

Nom scientifique : *Ostrea lurida*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification Huître plate du Pacifique déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera d'abord sur la liste comme espèce préoccupante. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPA : Cette espèce est la seule huître indigène présente le long de la côte Pacifique du Canada. Bien que sa population ait subi des déclinés historiques à grande échelle, associés à la surexploitation, elle semble avoir été stable au cours des récentes décennies. Cependant, l'introduction récente de parasites exotiques, d'escargots prédateurs, de crabes verts et d'organismes salissants, ainsi que la pollution industrielle et domestique représentent d'importantes menaces pour l'huître. La dispersion limitée et la vulnérabilité de cette espèce aux températures extrêmement basses et à la sédimentation qui découle des crues et des glissements de terrain peuvent accroître sa vulnérabilité et sa capacité de se rétablir d'effets nuisibles.

Présence au Canada : Colombie-Britannique, Océan Pacifique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : La pêche est gérée et les poissons et les habitats des poissons sont protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : L'huître plate du Pacifique figure à la liste des espèces préoccupantes de la LEP depuis 2003. Un plan de gestion a été achevé en 2009. Les mesures prises comprennent la réduction à zéro en 2007 de la limite pour les pêcheurs sportifs de cette espèce. Un certain nombre de prédateurs exotiques, de maladies et de parasites qui suscitent des préoccupations relativement à l'huître plate du Pacifique ont été déterminés. On a procédé à la compilation des emplacements où l'huître plate du Pacifique est présente et un programme de surveillance examiné par des pairs a été établi à des sites témoins à l'échelle de son aire au Canada. Les sites et les baux aquicoles pour lesquels la récolte de l'huître plate du Pacifique est permise ont été passés en revue en 2007, un avis à l'industrie qui proscrit le transfert de crabes verts de la côte ouest de l'île de Vancouver a été émis en 2007 et en vertu de la *Fisheries Act* de la Colombie-Britannique, il faut également obtenir la permission d'implanter ou d'introduire des huîtres, des naissains d'huîtres, des collecteurs de naissains ou des coquilles d'huîtres provenant de l'extérieur de la province.